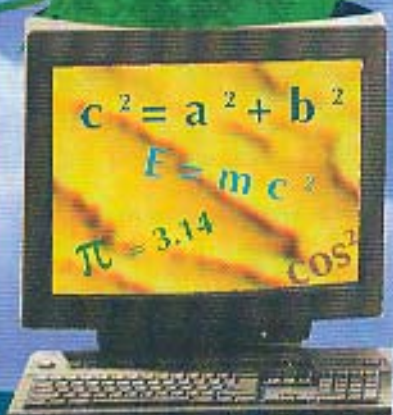


enseignement supérieur EN ISRAEL

2005



L'OFFICE DES ETUDIANTS

צדקה

Département des publications:
Directrice: **Ida Ben Chétrit**
Section française:
Rédactrice: **Carole Dana-Picard**

Texte original: **Orit Mor-Sela**
Directrice du dépt. des études supérieures
Office des Etudiants
Traduction: **Carole Dana-Picard**
Oshrit Souccot

TU DOIS DECIDER DE TON AVENIR «QU'ETUDIER ET OU ETUDIER» TELLES SONT LES QUESTIONS QUE TU TE POSES.

Nous allons ici passer en revue les possibilités d'études en Israël ainsi que les différents programmes d'intégration proposés.

Pour une information plus complète et plus détaillée se reporter au Guide de l'Enseignement Supérieur en Israël ,ainsi qu'aux brochures «technicien supérieur», «partir du pied droit» et au dépliant sur l'oulpan «Taka High Tech» de Jérusalem. Tu peux également t'adresser à l'un des bureaux de l'Office des Etudiants ou de l'Agence Juive à l'étranger.

L'Enseignement Supérieur en Israël

La structure de l'Enseignement supérieur et post-secondaire en Israël est très diversifiée et comprend: Universités, Collèges universitaires régionaux, Ecoles supérieures, Instituts technologiques, I.U.F.M. Instituts universitaires de formation de maîtres, Ecoles d'art, et les filières des professions para-médicales.

Du 1er cycle au doctorat

Les différents cycles d'études peuvent mener soit à des diplômes professionnels soit à des diplômes universitaires.

Conventionnellement on distingue entre les diplômes suivants:

Diplômes universitaires: La licence (B.A.) durée des études: 3 à 4 ans

	Le master (M.A.) durée des études: 2 à 3 ans Le doctorat (Ph.D.)
Dans le domaine de l'Enseignement:	diplôme d'enseignant(e) d'Etat en 3 ans licence d'Enseignement en 4 ans (B.Ed)
Dans le domaine des arts:	licence en 3 ou 4 ans (B.A.) le diplôme professionnel d'art en 3 ans.
Dans le domaine technologique	diplôme d'Ingénierie en 4 ans licence en Technologie en 4 ans (B.Tech) diplôme de Technicien supérieur (B.T.S.) en 2 ans.
Etudes d'infirmières:	diplôme universitaire, licence en 4 ans (B. Nurs.) diplôme professionnel en 3 ans

Cette liste n'est pas exhaustive

Conditions d'admission:

- ♦ Bac
- ♦ Test psychométrique (exigé par la plupart des Instituts d'Enseignement Sup.)
- ♦ Bon niveau d'hébreu et d'anglais
- ♦ Examen de mathématiques pour les filières scientifiques et études d'infirmières
- ♦ Certaines écoles requièrent un entretien personnel et/ou des épreuves d'aptitudes.

Les titulaires d'un bac de l'étranger équivalent au bac israélien devront (dans la plupart des cas) obtenir de bons résultats à l'année préparatoire *mékhina*.

Le test psychométrique

Le test psychométrique est sensé évaluer l'aptitude aux études supérieures.

Cet examen comporte 3 sortes d'épreuves:

1. Epreuve de réflexion verbale
2. Epreuve de réflexion quantitative
3. Epreuve d'anglais

Il est exigé un certain niveau d'hébreu et d'anglais comme condition d'admission aux universités.

L'examen psychométrique qui se présente sous forme de Q.C.M. questions à choix multiple, peut être passé en: hébreu, anglais, arabe, français, espagnol, ou russe.

Il existe une version spéciale combinée: anglais-hébreu facile comprenant un glossaire en plusieurs langues.

Chaque université ou institut est en droit de fixer la note minimale (qui permet l'admission dans telle ou telle faculté) et/ou de la modifier.

L'année préparatoire *mékhina* pour nouveaux immigrants: Obligatoire ou facultative?

Obligatoire

Le Technion, l'université Hébraïque de Jérusalem, l'université de Tel-Aviv, l'université de Haïfa, et

quelques-uns des Instituts Universitaires de Formation de Maître (IUFM) exigent des étudiants titulaires d'un bac non équivalent au bac israélien de terminer avec succès l'année préparatoire universitaire pour nouveaux immigrants comme condition préalable à l'admission aux études régulières.

La plupart des autres instituts n'exigent pas d'année préparatoire comme condition d'admission. Cependant la réussite à l'année préparatoire augmente les chances de l'étudiant d'être accepté aux études.

La mékhina est obligatoire pour les étudiants dont le bac n'est pas reconnu comme équivalent au bac israélien (comme dans les pays suivants: la Russie, les Etats Unis, les pays d'Amérique Latine, l'Europe de l'Ouest, et l'Afrique du Sud).

Facultative

Est exempté d'effectuer l'année préparatoire, *mékhina*:

1. L'étudiant titulaire d'un bac équivalent au bac israélien (comme: le bac français, anglais, allemand, suisse , belge...) et ayant obtenu de bonnes notes au bac.
2. L'étudiant ayant effectué avec succès au moins une année d'études dans un institut universitaire reconnu à l'étranger. Il devra présenter le contenu de son programme d'études ainsi que les notes obtenues.
3. L'étudiant titulaire d'une licence désireux de poursuivre un cycle supérieur.

Dans tous les cas, il est conseillé à l'étudiant de s'adresser aux bureaux des inscriptions de chaque université où il désire s'inscrire.

Programme d'études de l'année préparatoire

La mékhina prépare aux études dans plusieurs sections: sciences humaines et sociales, sciences naturelles, sciences exactes et ingénierie. L'admission à l'une des sections dépend du niveau de mathématiques de l'étudiant et de son niveau dans la matière choisie.

Contenu des cours: hébreu, anglais, mathématiques, histoire du peuple juif, cours optionnel dans la section choisie.

Des cours de préparation au test psychométrique dans la langue de l'étudiant peuvent être organisés en fonction du nombre d'inscrits. Durée du programme: entre 8 et 11 mois à raison de 35 à 40 heures hebdomadaires. Pratiquement toutes les mékhinot commencent en été et se poursuivent tout au long de l'année universitaire.

La mékhina du Technion comporte 2 sessions, en général en juin et janvier.

Les mékhinot de l'Université de Haïfa et de Bar Ilan ouvrent une session d'hiver en janvier-février.

A noter: L'ouverture du programme est conditionnée par le nombre d'inscrits.

Etudes supérieures pour les titulaires d'une licence de l'étranger

L'étudiant titulaire d'une licence de son pays d'origine a le choix entre plusieurs solutions:

1. Préparer un diplôme de 2ème cycle (master) dans une université.
2. Préparer un certificat d'études spécialisées ou suivre un cours de recyclage pour diplômés d'université.
3. Se recycler dans l'enseignement, programme spécial destiné aux titulaires d'une licence.

L'admission à ces études (2ème cycle ou études spécialisées) est fonction des conditions d'admission au cursus (une bonne connaissance de l'hébreu et de l'anglais est requise, ainsi que de bonnes notes à la licence). Certaines facultés requièrent un examen d'entrée (international comme GMAT, GRE...)

En général les études de 2ème cycle durent deux ans.

Dans la plupart des cas le titulaire d'une licence est tenu d'effectuer une année complémentaire et de réussir à ses examens.

Cette année d'études complémentaires est prise en charge par l'Office des étudiants dans le cadre des 3 années d'aide.

OU APPRENDRE L'HEBREU

Il existe en Israël des dizaines de centres d'apprentissage de l'hébreu (oulpanim). Il est néanmoins conseillé aux étudiants d'apprendre l'hébreu dans un oulpan plus adapté à leur niveau d'études et les préparant spécialement à suivre des études universitaires.

L'oulpan aleph de base dure en général 5 mois.

Dans quel oulpan est-il conseillé à l'étudiant d'apprendre l'hébreu?

- ♦ **2 programmes d'oulpan kibbouts sont proposés:**

A Ein Harod s'ouvre 2 sessions d'oulpan par an: en aout-septembre et en février-mars. Cet oulpan est plus spécialement destiné aux étudiants ayant acquis des bases en hébreu. Le programme dure 5 mois.

A Ein a Shofet: oulpan pour étudiants débutants dans l'apprentissage de l'hébreu. Le programme dure 10 mois et ne s'ouvre qu'en septembre.

A l'oulpan kibbouts sont associés travail et étude de l'hébreu.

Les organisateurs de ces programmes sont là pour guider et conseiller les étudiants dans la poursuite de leurs études.

- ♦ **L'oulpan aleph pré TAKA:**
 - **au centre d'intégration d'Ashkelon**
 - **au centre d'intégration de Nazereth Illit**

Pour ces oulpanim 2 sessions sont proposées: septembre-octobre et février-mars

Pour le programme de TAKA voir plus loin

TAKA: à qui s'adresse ce programme?

Ce programme est spécialement conçu pour les étudiants **dispensés de la mékhina** dans les cas suivants:

- ♦ ont suivi avec succès au moins une année d'études dans un institut universitaire reconnu à l'étranger
- ♦ sont titulaires d'une licence et désireux de poursuivre des études supérieures en Israël
- ♦ sont titulaires d'un bac étranger équivalent au bac israélien
- ♦ sont dispensés de mékhina par une université israélienne

Ce programme existe dans trois collèges d'Enseignement supérieur.

TAKA au collège d'Ashkelon, internat au centre d'intégration «Kalanit».

TAKA au collège de la vallée de Jezréel, internat au centre d'intégration de Nazareth.

TAKA High Tech à l'institut d'études supérieures Hadassah de Jérusalem; spécialement destiné aux étudiants désirant se spécialiser dans les domaines scientifiques, de l'ingénierie, de la technologie, et de la «High Tech».

Logement en centre d'intégration ou dans les cités universitaires.

Ce programme est divisé en deux périodes:

1ère période: oulpan aleph pré TAKA durant 5 mois

2ème période: programme TAKA de préparation universitaire durant 5 mois

Pour être admis au programme TAKA il faut avoir fini un oulpan aleph et réussir à l'examen de niveau d'hébreu. L'oulpan Taka High Tech de Jérusalem exige également comme condition d'admission un examen de mathématiques.

Chaque année s'ouvrent deux sessions de ce programme: Oulpan + TAKA, en général aux mois de septembre-octobre et février-mars.

Matières étudiées: hébreu, anglais, maths, introduction à l'informatique, cours universitaire optionnel. Préparation au test psychométrique (dans la langue de l'étudiant en fonction du nombre d'inscrits).

Durant les études l'étudiant pourra bénéficier de séances d'orientation pédagogique pour déterminer ses aptitudes.

Le programme Taka High Tech de l'Institut Hadasah de Jérusalem met plus spécialement l'accent sur les mathématiques et la préparation aux études d'informatique.

Frais à la charge de l'étudiant:

Inscription, séances d'orientation pédagogique, participation financière au cours de préparation au test psychométrique, logement. Il devra prendre également en charge ses frais de subsistance. Seront admis à ce programme les étudiants répondant aux critères d'admission de l'Office des étudiants.

Le programme est pris en charge par l'Office des Etudiants et **n'est pas inclus** dans les 3 années d'aide.

L'oulpan d'été de l'université

Les universités proposent un oulpan d'été intensif d'une durée de 6 à 8 semaines en général pendant les mois d'août et septembre.

Sont pris en charge les étudiants admis comme étudiants réguliers en 1er ou 2ème cycle. Les étudiants admis en mékhina participent à l'oulpan d'été comme partie intégrante du programme.

L'OFFICE DES ETUDIANTS

L'Office des étudiants est un organisme dépendant à la fois du ministère de l'Intégration et du département de l'Alya de l'Agence juive.

Il est responsable de la prise en charge des étudiants nouveaux immigrants.

Rôle de l'Office des Etudiants

- ♦ Financement des études: jusqu'à 3 ans de prise en charge, année préparatoire incluse.
- ♦ Prise en charge des programmes d'année préparatoire à l'université et des oulpanim.
- ♦ Financement partiel des cours complémentaires d'anglais
- ♦ Financement du cours intensif de préparation aux études technologiques
- ♦ Conseil et orientation sur les possibilités d'études en Israël
- ♦ Cours de soutien
- ♦ Assistance psychologique
- ♦ Prêts pour étudiants
- ♦ Activités sociales et culturelles organisées par une équipe de moniteurs qui assurent également le suivi personnel de l'étudiant nouvel immigrant.

Qui bénéficie de l'aide de l'Office des étudiants?

Critères:

- ♦ Avoir le statut de nouvel immigrant, *olé hadash*, ou de mineur de retour, *katin hozer*, ou celui de citoyen immigrant, *ezrah olé*.
- ♦ Etre titulaire d'un bac (étranger ou israélien) ou d'un diplôme de fin d'études secondaires de l'étranger permettant l'accès aux études supérieures.
- ♦ Entamer des études dans les 36 mois qui suivent le changement de statut de nouvel

immigrant et les terminer dans les 7 années et demie qui suivent. La durée du service militaire ou du service social n'étant pas prise en compte dans cette période de droits.

Age limite

L'étudiant peut entamer une mékhina jusqu'à l'âge de 23 ans.

L'étudiant qui entreprend ses études avant l'âge de 27 ans a droit à une aide pour la licence.

L'étudiant titulaire d'une licence qui a moins de 30 ans au début de ses études a droit à une aide pour des études de Master.

L'étudiant âgé au maximum de 28 ans a droit à faire des études de technicien supérieur.

Durée de la prise en charge :

Pour une licence, jusqu'à 3 années universitaires.

Pour un Master, s'il est demandé à l'étudiant un complément d'études, 3 années universitaires.

Pour des études de Master sans complément d'études, 2 années universitaires.

L'âge pris en compte est celui de la date d'anniversaire.

Prise en charge de l'Office des Etudiants lors d'un changement de statut en Israël.

L'étudiant venu comme touriste et qui décide de changer son statut pourra obtenir une prise en charge si:

- ♦ il a résidé en Israël (de façon continue ou non) comme touriste moins de 3 ans, il aura droit aux 3 années d'aide de l'Office.
- ♦ il a résidé en Israël comme touriste une période allant de 3 à 5 ans, il aura droit à une année d'aide de l'Office des étudiants à condition d'étudier dans les 36 mois qui suivent son changement de statut.
- ♦ il a résidé en Israël comme touriste plus de 5 ans, il ne pourra pas bénéficier de l'aide de l'Office des étudiants.

Etudes secondaires en Israël

L'élève qui en Israël a étudié 2 ans et demi au lycée afin de terminer ses études secondaires dans le Pays aura droit à 2 ans d'aide de l'Office des Etudiants.

L'élève qui a étudié au lycée pendant un an et demi afin de finir ses études secondaires aura droit à 3 ans de prise en charge par l'Office des étudiants.

L'élève qui a préparé un bac étranger en Israël et a étudié pour cela jusqu'à 3 ans au lycée aura droit à 2 ans de prise en charge par l'Office des Etudiants.

Conditions liées à la prise en charge

Les études doivent se faire dans des instituts reconnus par l'Office des Etudiants.

L'étudiant doit être admis comme étudiant régulier, *talmid mine a minyan*.

L'étudiant doit progresser dans ses études d'année en année.

Il n'est pas accordé d'aide à un étudiant déjà titulaire d'un diplôme de l'étranger pour faire le même diplôme (sauf pour les étudiants en lettres ou sciences humaines et sociales comme mentionné plus haut)

Il n'est pas accordé d'aide pour les études de Doctorat.

Cependant, les étudiants de Doctorat peuvent recevoir une bourse du département de l'intégration des chercheurs et doctorants du ministère de l'Intégration.

Les devoirs de l'étudiant :

“Shakhak” : Shérout Hévrati Kéhilati Volontariat auprès de la communauté

Tout étudiant qui reçoit de l'Office des étudiants une prise en charge financière, doit effectuer 120 heures annuelles (4 heures hebdomadaires) de volontariat communautaire (shakhak), durant la 3^{ème} année de prise en charge par l'Office.

Logement

La plupart des étudiants nouveaux immigrants vivent en Israël sans leurs parents.

L'office des étudiants déploie tous ses efforts pour trouver des solutions de logement pour ces étudiants:

- ♦ logement dans les appartements ou les centres d'intégration gérés par l'Agence juive
- ♦ logement dans les cités universitaires ou sur les campus.

Autres possibilités:

- ♦ location d'un appartement sur le marché privé
- ♦ résidence chez des proches

Un jeune nouvel immigrant dont les parents ne résident pas en Israël reçoit une aide au logement gouvernementale. Tous les autres frais sont à la charge de l'étudiant.

Autres frais à la charge de l'étudiant

L'Office des étudiants subventionne le coût de base de l'année d'études universitaire, l'étudiant doit prendre en charge tous les autres frais annexes comme:

- ♦ Frais d'inscription, frais d'examen, livres d'études, inscription à une bibliothèque, aux laboratoires etc...
- ♦ Cours privés
- ♦ Paiement des frais d'études en cas de redoublement ou de changement de domaine d'études pour une même année.
- ♦ Argent de poche, frais de nourriture
- ♦ Loyer

Quelques instituts d'enseignement supérieur font payer l'année d'études plus chère que l'année d'études de base, à l'étudiant de subventionner ce supplément.

L'étudiant ayant besoin d'aide financière, pourra recevoir un prêt du «fonds de prêts pour étudiants».

Quelques conseils utiles

Avant de prendre toute décision concernant les études il est conseillé de s'adresser aux délégués de l'Office des étudiants.

Il convient de vérifier si la filière d'études choisie ainsi que l'institut d'études supérieures choisi sont reconnus par le minhah. Il est également conseillé de préparer un dossier contenant les photocopies de tous vos diplômes, carte d'identité, carte d'immigrant, passeport, dossier d'inscription, fiche d'admission, papiers militaires (de l'étranger et d'Israël). Les diplômes sont à faire traduire en hébreu ou en anglais par un notaire assermenté.

L'étudiant peut déjà de l'étranger entamer ses démarches d'inscription pour les études par l'intermédiaire du délégué à l'alya de l'Agence juive.

Il est fortement recommandé de s'inscrire simultanément à plusieurs instituts d'enseignement supérieur afin d'augmenter les chances d'être reçu.

Bien vérifier toutes les possibilités d'études dans le domaine choisi. Il est conseillé de commencer, autant que possible, à apprendre l'hébreu avant l'alya.

QUESTIONNAIRE

Cinq minutes de votre temps!

Dans le but d'améliorer notre service, nous vous serions gré de bien vouloir répondre au questionnaire suivant.

1. Où avez vous reçu notre brochure
 - ♦ A l'aéroport
 - ♦ Au ministère de l'Intégration
 - ♦ Autre (précisez) _____

2. Cette brochure vous a-t-elle fourni l'information nécessaire (note de 1 à 5)
1 2 3 4 5

3. Veuillez noter de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) la qualité de la brochure:
 - ♦ Clarté du texte 1 2 3 4 5
 - ♦ Niveau d'explication suffisant 1 2 3 4 5
 - ♦ Utilisation pratique 1 2 3 4 5
 - ♦ Conception graphique (design) 1 2 3 4 5

Les informations de ce questionnaire serviront à des fins statistiques internes au ministère, merci de bien vouloir y répondre.

Profession _____

Sexe masculin féminin Age _____

Pays d'origine _____ Date d'alya _____

Adresse _____ Date _____

Veillez adresser ce questionnaire à l'adresse suivante:

Ministère de l'Intégration

Dpt. des publications, section française

15 rue Hillel, Jérusalem 94581

Ou par fax: 02-624 15 85

Vous pouvez également le déposer dans l'une des boîtes de suggestions mise à la disposition du public au bureau du ministère de l'Intégration le plus proche de votre domicile.

Merci de votre coopération, et tous nos voeux de bonne intégration!

LISTE DES PUBLICATIONS

Vous désirez recevoir l'une ou quelques-unes de ces brochures, veuillez cocher dans la liste suivante celle(s) qui vous intéresse(nt):

Publications de base:

- ♦ Guide de l'olé
- ♦ Intégration, premiers pas
- ♦ Conditions générales de l'emploi
- ♦ L'Education en Israël
- ♦ Les services médicaux en Israël
- ♦ L'immigrant et le service militaire
- ♦ Logement
- ♦ Bitouah Léoumi (l'Assurance nationale)
- ♦ Guide des oulpanim
- ♦ Retraités
- ♦ Information à l'intention des handicapés
- ♦ Centre d'orientation professionnelle
- ♦ Panier d'intégration, "sal klita"
- ♦ Elèves nouveaux immigrants

Conditions d'emploi:

- ♦ Juristes
- ♦ Médecins et dentistes
- ♦ Enseignants
- ♦ Infirmières
- ♦ Professions du Tourisme et de l'Hôtellerie
- ♦ Scientifiques et chercheurs

Etudes supérieures

- ♦ L'enseignement supérieur en Israël
- ♦ Dépliant: Les études supérieures en Israël

Journaux et périodiques

- ♦ Journal trimestriel: "Meida", informations pour olim
- ♦ Magazine "Shilouv"

Nom et prénom _____

Adresse _____

_____ Code postal _____

Ministère de l'Intégration
Département des publications
15 rue Hillel, Jérusalem 91130

המשרד לקליטת העלייה
אגף מידע ופרסום
רח' הילל, ירושלים 91130







הופק על ידי
גף מידע ופרסום
המשרד לקליטת העלייה
הלל 15
ירושלים 94581
כל הזכויות שמורות ©

Département des publications
Ministère de l'Intégration
15 rue Hillel, Jérusalem 94581
Tous droits réservés ©
Numéro de catalogue: 0903605010

email: info@moia.gov.il
Internet: www.moia.gov.il
Jérusalem 2005